



les ICARES du CINEMA

28^{ème} édition du Festival International du Film de Vol Libre

à l'occasion de la 37^{ème} Coupe Icare
St Hilaire du Touvet (Isère – France)
Du 16 au 19 Septembre 2010



Art. 1

L'association "COUPE ICARE.ORG" de St Hilaire du Touvet organise "Les Icares du Cinéma - 28ème édition du Festival International du Film de Vol Libre". Ce concours est ouvert tant aux cinéastes professionnels qu'aux cinéastes amateurs.

Art. 2

Sont acceptés les films ayant pour thème **l'air, le vent et le vol**, soit les films concernant les sports de l'air tels que le parapente, le delta, la chute libre, la montgolfière, le ballon libre, le vol musculaire, le planeur, l'élastique, le base-jump, le cerf-volant, le boomerang, les ultra-légers motorisés delta et parapente, la voltige aérienne... ; les films sur le vol de l'oiseau et tous les autres films traitant de l'air, du vent et du vol.

Art. 3

Les films peuvent être inscrits en concours - au format BETA (pour garantir une meilleure qualité de projection) - sinon au format VIDEO. Dans ce cas, les films doivent nous être fournis impérativement sur des DVD pressés plutôt que des DVD gravés.

Les films en concours ne doivent pas excéder 3 ans d'existence. Nous vous conseillons vivement de limiter votre production à 30 minutes.

Art. 4

Les films devront être présentés en version française ou anglaise ou accompagnés d'un sous-titrage français ou anglais. Ils devront être accompagnés impérativement d'un résumé en français ou en anglais suffisamment complet.

Art. 5

L'admission des oeuvres au concours est délibérée sans appel par la Commission de Sélection.

La commission de Sélection peut décider, de plus, la présentation au public, hors compétition, de certains films qui, ne possédant pas toutes les caractéristiques requises pour l'admission au concours, répondent cependant aux thèmes du Festival.

Art. 6

Les films sélectionnés seront projetés pendant la manifestation à St Hilaire et à Lumbin.

Une sélection des films sélectionnés sera présentée à Grenoble et à Lumbin dans les semaines qui suivent la manifestation et pourra être diffusée également à l'occasion d'autres manifestations non commerciales dans le cadre de la promotion générale du festival.

Art. 7

The Festival Jury may attribute the following awards :

Art. 1

The "COUPE ICARE.ORG" association of St Hilaire du Touvet is organizing the "Icares of Cinema" for the 28th edition of the International Free Flying Film Festival. It will take the form of a competition open to professional as well as amateur film-makers.

Art. 2

Films will be accepted if they are directly related to **the air, the wind and the flight** : films concerning all forms of flying sports: paragliding, hang-gliding, skydiving, hot air and gas balloon, muscular flying, sailplane, elastic jump, base jump, kites, boomerang, ultra-light hang gliding and paraglider, aerobatics,... ; films concerning the bird flight and all films concerning the air, the wind and the flight.

Art. 3

Films entered in contest should be : - in a BETA format (for a better quality projection image) - otherwise in VIDEO format. In this case, all films must be send on DVDs that are pressed as opposed to burned. Films entered in contest should be no more than 3 years old. Will you please limit your production at 30 mn.

Art. 4

All films must be presented in French or English, or else accompanied by French or English subtitles. The films must imperatively be accompanied by a sufficiently complete resumé in French or English.

Art. 5

The Selection Committee deliberates without appeal on which films are accepted in the competition.

The Selection Committee can also choose to present to the public, not for competition, certain films which, although not acceptable (for the competition), are to interest with regards to the main themes of the festival.

Art. 6

The selected films will be projected during the Festival in St Hilaire and in Lumbin.

Aside from this, a selection of selected films will be presented in Grenoble and in Lumbin several weeks following the Festival, and may also be used for other non-commercial events for the general promotion of the Festival.

Art. 7

The Festival Jury may attribute the following awards :

Le Jury du Festival pourra décerner les prix suivants : L'icare d'Or : Grand Prix du Festival, L'icare spécial du jury, L'icare du meilleur scénario, du film artistique, du film documentaire ou de reportage, du film humoristique, de la 1ère réalisation, de l'aventure humaine, etc...

L'icare de la critique sera attribué par les journalistes présents au festival.

L'icare du Public par les spectateurs.

L'icare des mômes par les enfants de l'école de Lumbin.

3 000 € de prix seront attribués.

Art. 8

L'horaire et le rythme de présentation des films admis au concours et des films invités seront effectués suivant les programmes établis par la Direction du Festival sur la base des exigences d'organisation. Les décisions de la Direction sont sans appel.

Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité, lors de la soirée de gala, de ne présenter que des extraits des films primés.

Les réalisateurs ou un des acteurs principaux du film, sont invités, dans la mesure du possible et dans les limites prévues par le Comité d'Organisation, à venir présenter leurs films lors des projections publiques.

Art. 9

Le Comité d'Organisation organise, en parallèle du Festival, un Festival Off : **les Matinales du Off**, qui rassemble des films qui méritent d'être vus par les pilotes comme par le grand public pour l'intérêt de l'expérience vécue, pour le regard qu'ils portent sur le vol libre, ou tout simplement pour le témoignage qu'ils représentent.

L'icare des Matinales du Off sera décerné par le public des Matinales.

Art. 10

Dans le but de promouvoir le Festival et les films en compétition, le Comité d'organisation se propose de présenter avant la manifestation, une **bande annonce** ou un extrait des films sélectionnés sur notre site internet : www.coupe-icare.org. Cette bande annonce ne pourra pas excéder 2 minutes et complètera la présentation déjà en ligne (résumé des films, photos, coordonnées des réalisateurs et producteurs...). Elle sera fournie par le réalisateur qui devra au préalable s'être acquitté de tous les droits de diffusion de son film (images et musique). Elle devra être fournie en format DVD, en même temps que la copie du film réservée à la sélection des films, soit avant le

15/07. Cette bande annonce pourra également être utilisée - si le film est primé - lors de la cérémonie de remise des prix, le samedi soir.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'utiliser quelques secondes des films en compétition afin de réaliser un **générique** réservé à la Coupe Icare ; ce générique sera diffusé en préambule des séances de projection et sur le site internet de la Coupe Icare.

Le Comité d'Organisation se réserve également le droit d'utiliser gratuitement les films sélectionnés pour un message de 2 minutes maximum sur les télévisions, et ceci uniquement dans le but de présenter le festival.

Art. 11

Dans le but de constituer une cinémathèque du Festival, le Comité d'Organisation conservera une copie DVD des films sélectionnés.

De son côté, le Comité d'Organisation s'interdit de projeter ces films sans l'autorisation des producteurs pendant une durée de deux ans, à dater de la délivrance du prix.

Art. 12

Les frais d'envoi de tous les films présentés, qu'ils participent ou non à la compétition, sont à la charge des participants. Le festival prend en charge les frais de retour des films.

La direction, tout en ayant le plus grand soin des films inscrits au concours, décline toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir en cours de route ou pendant la présentation et la période où ils seront entre ses mains. Les participants sont donc invités à assurer les films en question de façon adéquate.

Films et inscriptions - ainsi que toute correspondance - devront être adressés à l'organisation **avant le 15 juillet 2010**

- par poste ou envoi express via l'intégrateur de votre choix (DHL, Federal express...). Adresse au verso.

Les films en provenance des pays tiers seront répertoriés par l'organisation afin d'être signalés à l'administration des Douanes avec laquelle les modalités de réexportation à l'issue de la manifestation seront établies.

Pour les films en cours de montage pendant l'été, merci de nous contacter.

Art. 13

L'inscription des films implique l'acceptation de toutes les normes et conditions établies par ce règlement.

REGULATIONS

Icare Gold : Grand Prize of the Festival, the Special Jury Icare, the Best Scenario Icare, the Artistic Film Icare, the Documentary Film or Reportage Icare, the Humouristic Icare, the First Film Icare, the Human Adventure Icare, etc...

The Critics Icare will be awarded by the journalists present in the Festival.

The Public's Icare will be awarded by the spectators.

The Children's Icare will be awarded by the school children of Lumbin.

3 000 € will be awarded to winners.

Art. 8

The time at which the films admitted to the competition and any other films are shown will be decided by the festival directors according to organizing criteria. Their decisions will be final.

The Organization Committee will be allowed to exhibit only short cuts of the films during the Festival's Gala Evening.

As far as they can, the film-makers or one of the main actors of the film, are requested to come and introduce their films at public showings, under the conditions specified by the Organization Committee.

Art. 9

The piloting committee also organises an "Off Festival" that run parallel to the Festival: Mornings Off are dedicated to projecting those films deemed worth seeing by the general public and flying community, either out of interest for a true story or experience, or simply for their interesting perspective on the sport of free flight.

Icare awards for Mornings Off will be discerned by the Mornings Off public.

Art. 10

For the purpose of promoting the Festival as well as the competing films, the Organization Committee proposes to offer a **presentation clip** or excerpt of the selected films on the web site: www.coupe-icare.org. This clip, not exceeding 2 minutes in length, will complete the presentation already proposed on the web (description of films, photos, info on production, film maker, length...). It will be provided to the Committee by the film maker who must already have relinquished distribution rights (images and music) to his film.

It must be sent at the same time as the film reserved for the

selection committee, in DVD format, before July 15th. If the film is awarded a prize, this presentation clip will be used at the prize giving ceremony on Saturday evening.

The Organization committee reserves the right to use a few seconds of the selected films for the **credit titles** of the Coupe Icare which will be projected as a preamble to each film session and for the Coupe Icare website.

The Organizing Committee allows themselves the right to freely use the selected films for 2 minutes T.V. clips with the aim to introduce the festival.

Art. 11

In order to set up a film library for the festival, the Organization Committee will keep the DVD copy of the selected films.

The Organization Committee will not show films without the producer's authorization for the two years' period following the film's date of release.

Art. 12

The forwarding charges of all the films presented, whether they should take part in competition or not, will be at the charge of the competitors. The Festival committee is responsible for returning the films.

Although the greatest care will be taken for all the films submitted, the organisers will in no event be liable for damages resulting from transit or any causes whatever. The competitors are therefore invited to adequately insure their films.

All films and entries - and all mails - must be addressed to the organizers before the deadline **July 15, 2010** by mail or special delivery (DHL, Federal Express ...). Address on back.

Films from countries outside of European Community will be registered by CIO and reported to Customs in order to set up terms for re-exportation at the close of the event.

For films edited during the summer prior to the Festival, please contact us directly.

Art. 13

Enrolment will imply acceptance to all the stated conditions.

A RETOURNER AVANT LE 15 JUILLET 2010 à :
To be returned before July 15, 2010 to:

COUPE ICARE - LES ICARES DU CINEMA

Office de Tourisme - 102 route des 3 villages - 38660 ST HILAIRE DU TOUVET - France
Tél. 00 33 (0)4 76 08 33 99 - Fax 00 33 (0)4 76 97 20 56 - info@coupe-icare.org - www.coupe-icare.org
(pour les films en cours de montage pendant l'été, nous contacter / For films being edited during the summer, please contact us directly)

Titre du film : _____
(Film title) _____

Durée : _____
(Film time)

Nationalité du réalisateur : _____
(Film-maker country of origin)

Lieu et date de tournage : _____
(Site and date of filming)

Langue (language) : _____

Date de la première sortie du film : _____
(Date of first public performance)

Sous-titrages (subtitles) : _____

Est-ce une première réalisation ? *oui* *non*
(Is it your first production ? Yes / No)

Prix éventuellement obtenus : _____
(Prizes obtained, if any)

Résumé du film : _____
(Summary)

Nom et adresse du réalisateur : _____
(Name and address of director)

Tél. : _____ Fax : _____ email : _____

Nom et adresse du producteur : _____
(Name and address of producer)

Tél. : _____ Fax : _____ email : _____

Nom et adresse du distributeur : _____
(Name and address of distributor)

Tél. : _____ Fax : _____ email : _____

NOUS ENVOYER avant le 15 juillet 2010 (Send us before July 15, 2010) :

Nous vous rappelons que les films doivent être en version française ou anglaise, ou bien accompagnés d'un sous-titrage français ou anglais.
Remember that all films must be entered in either French or English or otherwise be dubbed in French or English

- **1 copie BETA du film et 2 copies DVD (ou 3 copies DVD) / 1 BETA copy and 2 DVD copies of the film (or 3 DVD copies)**
 - BETA DIGITAL PAL ou/ou BETA SP PAL
 - DVD : des DVD pressés plutôt que des DVD gravés. Si possible sans « MENU » (avec uniquement le film en concours) / *Pressed rather than engraved DVDs. Preferably without a « MENU » (only with the film to be presented)*

- **1 DVD avec la bande annonce ou un extrait de film, d'une durée maximale de 2 mn, pour la mise en ligne sur le site internet**
1 DVD with a maximum 2 minutes long clip, introduction or extract, to incorporate on our web site

- **2 photos du film, libres de droit / 2 photos, free of copyright, related to the film**

- **le CV du réalisateur ou/et des principaux acteurs du film / a Curriculum Vitae of the film maker and/or of the main actors.**

Le participant déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

The undersigned competitor declares having read and understood the rules and conditions of the competition.

Nom (Name) : _____ **Signature :** _____

Date (Date) : _____

Adresse de retour du film : _____
(Return adress)

Tél. : _____ Fax : _____